

218C0118
FR0000039620-FS0032

15 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 janvier 2018, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 025 684 actions MERSEN² représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,61% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 122 217 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.